

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 30 août 2022 à 18h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 24 août 2022 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle La Palun à Buis-les-Baronnies.

Secrétaire de séance : Madame Monique BALDUCHI

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 71

Etaient présents : 62 (dont 7 suppléants)

Marc HAMARD - Éric RICHARD - Annie FEUILLAS - Christian THIRIOT - Jean-Luc PERNET (suppléant) – Patrick MEGE (suppléant) - Sébastien BERNARD - Rémy CLEMENT - André DONZE - Juliette HAÏM - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Philippe CAHN - Jean-Michel LAGET - Laurence CHAUDET - Denis CONIL - Patrick LEDOUX – Eric LYOBARD (suppléant) – Alain GRIOL (suppléant) Michel VINCENT (suppléant) - Pascal CIRER METHEL - Jérôme BOMPARD - Michel GREGOIRE - Monique BALDUCHI - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Didier LAFFITTE - Aurore AMOURDEDIEU - Martine BERGER-SABATIER - Monique BOTTINI - Florence BOUNIN - Christian CARRERE - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME – Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSSEN - Odile PILOZ - Thierry TATONI - Isabelle TEISSEYRE - Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Alan PUSTOCH - Olivier SALIN - Annelise FAREL - Fabienne BARBANSON - Claude CHAMBON - Jean GARCIA - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT – Alain BOULET (suppléant) - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Alexandre PENIGAUT - Patrick TITZ - Claude BAS - Alain NICOLAS – Eliane GAUTHIER (suppléante) - Jacques NIVON

Etaient absents ou excusés : 33

Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - François GROSS - Daniel CHARRASSE - José FERNANDES - Sébastien ROUSTAN - Georges ROMEO - Gérard TRUPHEMUS - Sébastien DUPOUX - Mathieu ANDRE - Jean-Marc PELACUER - Lionel ESTEVE - Brigitte DUC - Christian CORNILLAC - François GIRAUD - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Géraud BONToux - Didier ROUSSELLE Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Louis AICARDI - Gilbert MORIN - Martial BONNEFOY - Jean-Louis NICOLAS - Didier GIREN - Marc BOMPARD - Véronique CHAUVET - Muriel BREDY - Nadège RANCON - Gérard PEZ - Jason DUQUESNOY - Claude SOMAGLINO

Excusés ayant donné pouvoir : 9

Yoann GRONCHI a donné pouvoir à Denis CONIL – Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Laurent CHAREYRE a donné pouvoir à Jean GARCIA - Sylvie GARNERO a donné pouvoir à Pascal CIRER METHEL - Pierre COMBES a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Marie-Christine LAURENT a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Mireille QUARLIN a donné pouvoir à Jacques NIVON - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Thierry DAYRE

Gestion et traitement des déchets – Aire d'accueil des gens du voyage

Rapporteur : Thierry DAYRE (Christian CORNILLAC excusé)

Déchets

**141-2022 Rétrocession par le Syndicat des Portes de Provence (SYPP)
de la plateforme de compostage située sur la Commune de Rémuzat**

Vu la convention de mise à disposition d'un bien immobilier situé sur la Commune de Rémuzat, signée en 2006, par le Syndicat des Portes de Provence (SYPP) et l'ex-Communauté de communes du Pays de Rémuzat ;

Considérant que cette convention prévoyait que la Communauté de communes mettait à disposition du SYPP des parcelles afin que ce dernier puisse réaliser l'aménagement d'une plateforme de compostage des biodéchets et des déchets verts ;

Considérant que le SYPP a ainsi géré cette plateforme de compostage jusqu'en 2018 mais que le constat d'une dégradation continue de la qualité du compost produit a conduit à mettre un terme à l'exploitation de ce site ;

Considérant que, depuis plus de trois ans, cette plateforme n'est plus utilisée ;

Considérant que la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP) a signifié au SYPP, début 2022, sa volonté de pouvoir disposer des lieux afin d'envisager l'implantation de nouveaux projets de développement ;

Considérant que, dans cette perspective, le SYPP et la CCBDP se sont rapprochés de leurs interlocuteurs respectifs au sein de la Direction départementale des finances publiques pour déterminer les écritures comptables adéquates, assurant pour le SYPP, la neutralisation de l'impact budgétaire liée à une rétrocession de ce bien ;

Considérant que le Conseil syndical du SYPP sera prochainement sollicité afin d'acter cette rétrocession et par anticipation, il est proposé que le Conseil communautaire de la CCBDP sollicite et approuve la rétrocession de ce site à l'euro symbolique.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote
décide**

POUR : 71

CONTRE :

ABSTENTION :

DE SOLLICITER la rétrocession par le SYPP, de la plateforme de compostage située sur la Commune de Rémuzat ;

D'ACCEPTER que cette rétrocession se fasse à l'euro symbolique ;

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Le Président

Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le : 06/09/2022

Mise en ligne le : 08/09/2022

Ampliation à :